

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAE 154 - DAC Subventions d'investissement (315.000 euros) et conventions avec 40 structures culturelles dans le cadre de l'appel à projets d'aides aux Libraires parisiennes.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-1et suivants ;

Vu l'article L.2251-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer 40 conventions et de verser aux structures culturelles en lien avec la librairie, dont la liste suit, les subventions d'investissement qui y sont liées ;

Sur le rapport présenté par Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'investissement est accordée aux structures suivantes, soit un total de 315 000 €, pour la rénovation de leur établissement ou l'acquisition d'outils ou d'équipements, y compris pour veiller au respect des mesures de protection sanitaire suite à la crise liée à l'épidémie de COVID-19, leur permettant d'accroître leur professionnalisme et leur attractivité :

- **20.000** euros pour le projet porté par la librairie Delamain, située 155 rue Saint Honoré, 75001 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie Solifa – Le Tiers Mythe, située 21 rue Cujas, 75005 Paris ;
- **3.000** euros pour le projet porté par la SASU Librairie du Canal, située 3 rue Eugène Varlin Paris ;
- **6.000** euros pour le projet porté par la librairie Gibert Joseph Paris située 26 Boulevard Saint Michel, 75006 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie Le Pied à Terre située 9 rue Custine, 75018 Paris ;
- **9.000** euros pour le projet porté par la librairie L'instant située 118 rue de Lourmel Paris ;
- **15.000** euros pour le projet porté par la SAS Librairie Pescalune, située 42 rue de Tolbiac Paris ;
- **5.000** euros pour le projet porté par la SNC Paris Lire – Librairie Albin Michel, située 229 Boulevard Saint Germain, 75007 Paris, Paris ;
- **4.000** euros pour le projet porté par la SARL Librairie Daguerre – Bulles de Salon, située 87 rue Daguerre, 75014 Paris ;
- **3.000** euros pour le projet porté par la librairie La Balustrade située 25 rue d'Alsace, 75010 Paris ;
- **5.000** euros pour le projet porté par la librairie Librairie des Abbesses, située 30 rue Yvonne Le Tac Paris ;
- **2.000** euros pour le projet porté par la librairie Frederisson – L'éternel retour, située 77 rue Lamarck, 75018 Paris ;
- **4.000** euros pour le projet porté par la librairie Les Champs Magnétique située 80 rue du Rendez-vous, 75012 Paris ;
- **15.000** pour le projet porté par la librairie La Procure située 3 rue de Mézières, 75006 Paris ;
- **8.000** euros pour le projet porté par la librairie La Petite Boucherie, située 65 rue Monge, 75005 Paris ;
- **1.500** euros pour le projet porté par la librairie du Square, située 61 rue des Batignolles, 75017 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie SIEL – Le Merle Moqueur, située 51 rue de Bagnolet 75020 Paris ;
- **2.000** euros pour le projet porté par la librairie de la Place – Gibert Jeune située 5 rue Pierre Sarrazin, 75006 Paris ;
- **5.000** euros pour le projet porté par La Toute Petite Librairie, située 2 rue Etienne Marey, 75020 Paris ;
- **15.000** euros pour le projet porté par la SAS Librairie Petite Égypte située 35 rue des Petits Carreaux, 75002 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie Un livre et une tasse de thé située 36 rue René Boulanger, 75010 Paris ;
- **2.000** euros pour le projet porté par la Librairie du Québec située 30 rue Gaylussac, 75005 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la Librairie Galignani située 224 rue de Rivoli, 75001 Paris ;
- **7.000** euros pour le projet porté par la librairie Fontaine Haussmann, située 50 rue de Laborde, 75008 Paris ;

- **10.000** euros pour le projet porté par la SARL Nation Diffusion – Librairie L’Utopie, située 307 rue du Faubourg Saint Antoine, 75010 Paris ;
- **5.000** euros pour le projet porté par le Groupe Eyrolles SA – Librairie Eyrolles, située 57-61 Boulevard Saint Germain, 75005 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie La Nouvelle Chambre Claire située 3 rue d’Assas, 75005 Paris ;
- **13.000** euros pour le projet porté par la librairie Le Coquelicot située 2 rue Campagne Première, 75014 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie SARL L’Ecailler située 101 rue du Théâtre, 75015 Paris ;
- **8.000** euros pour le projet porté par Ciné littérature – Librairie du Cinéma du Panthéon située 15 rue Victor Cousin, 75005 Paris ;
- **15.000** euros pour le projet porté par la librairie Comme un Roman, située 39 rue de Bretagne, 75003 Paris ;
- **10.000** euros pour le projet porté par la librairie La Plume Vagabonde située 32 rue de Lancry, 75010 Paris ;
- **9.000** euros pour le projet porté par la SASU Maruani Nicole - librairie Maruani, située 171 Boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris ;
- **7.500** euros pour le projet porté par l’Espace Carino - Librairie Café Carino, située 21 rue du Chalet, 75010 Paris ;
- **2.000** euros pour le projet porté par la Librairie A Livr’ouvert située 171 bis Boulevard Voltaire, 75011 Paris ;
- **8.000** euros pour le projet porté par Royal Sardine- Librairie La Sardine à Lire, située 4 rue Collette, 75017 Paris ;
- **13.000** euros pour le projet porté par la librairie Libralire, située 116 rue Saint Maur, 75011 Paris ;
- **5.000** euros pour le projet porté par Adele SAS – Librairie ICI, située 25 Boulevard Poissonnière, 75002 Paris ;
- **5.000** euros pour le projet porté par les Alizés, Librairies L’Harmattan (Librairie Internationale et Librairie des Savoirs), situées 16 et 21 rue des Ecoles, 75005 Paris ;
- **3.000** euros pour le projet porté par la librairie Borealia, située 33 rue de la Villette, 75019 Paris ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, sur le modèle de la convention type, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d’investissement de la Ville de Paris de l’exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO